

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Juin-2014-Bouygues-sera-juge-pour-ses-mauvaises>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Non à l'EPR de Flamanville > Actualités de campagne > **Juillet 2014 :**  
**Bouygues sera jugé pour ses mauvaises pratiques sur le chantier de l'EPR**

16 juillet 2014

## Juillet 2014 : Bouygues sera jugé pour ses mauvaises pratiques sur le chantier de l'EPR

**Travail dissimulé, mauvaise protection des ouvriers et des sous-traitants... Sur le chantier de l'EPR de Flamanville, la souffrance au travail s'ajoute aux défauts de construction. Mais Bouygues va être jugé en correctionnelle pour ces mauvaises pratiques. Il était temps !**



### Jugement en correctionnelle pour Bouygues et ses sous-traitants

Les mauvais traitements ne resteront pas impunis ! Le procureur de la République de Cherbourg a annoncé que Bouygues et ses prestataires Atlanco et Elco seront jugés en correctionnelle du 21 au 23

octobre 2014. Le géant du BTP est en effet poursuivi pour "recours aux services d'une entreprise pratiquant le travail dissimulé". 460 ouvriers polonais et roumains (163 travaillant pour Atlanco et 297 pour Elco) sont concernés par cette affaire. Les entreprises pourraient avoir à payer des amendes de 225 000 euros, sans compter les millions d'euros de cotisations sociales impayées que l'État pourrait réclamer.

## Des entreprises sous-traitantes véreuses dont les pratiques étaient connues depuis longtemps

En février 2014, Atlanco avait déjà été condamné à verser six mois de salaire à 59 ouvriers polonais. Il faut rappeler que les pratiques de cette entreprises étaient connues de Bouygues depuis longtemps : **sous le nom de Rimec, elle avait déjà sévi sur le chantier de l'EPR d'Olkiluoto, en Finlande.** En 2007, les salariés de Rimec avaient découvert que l'entreprise retenait un tiers de leur salaire, prétendument au titre des impôts et charges sociales, sans préciser où allait l'argent. Un ouvrier polonais avait été licencié après avoir contacté les services fiscaux finlandais et d'autres menacés par Bouygues pour avoir parlé aux médias (Voir l'article de Libération du 16 septembre 2008 : ["En Finlande, les droits rognés des ouvriers de Bouygues"](#))

En janvier 2010, le [Helsingin Sanomat](#), premier quotidien finlandais, rapportait par ailleurs qu' « Sur le site il y a eu plus de 4000 travailleurs de 60 pays différents, dont 1200 polonais dont la plupart venaient de la sous-traitance. [...] En septembre 2008, les polonais qui travaillaient pour le compte du sous-traitant irlandais Rimec ont menacé de faire grève. Au milieu du projet, Rimec a décidé de transférer ses bureaux à Chypre. Elle avait retenu un tiers des salaires de ses employés sans préciser ce qu'elle en avait fait. Il y avait aussi des irrégularités dans le paiement des congés, les assurances maladie et la santé. D'après les polonais, Rimec se faisait payer 24 euros de l'heure mais ne reversait que 8 euros à ses travailleurs.".

Voir notre article : [Acier low-cost, travail illégal : la face cachée du réacteur EPR](#)

## Les affaires vont s'enchaîner

Cette affaire de travail dissimulée semble n'être que la partie émergée de l'iceberg. La Cour d'appel de Caen doit d'ailleurs examiner le 17 novembre la condamnation de Bouygues à 75.000 euros d'amende le 8 avril en correctionnelle à Cherbourg et celle d'un grutier à trois mois de prison ferme, pour la mort accidentelle d'un ouvrier sur le chantier de l'EPR en janvier 2011. Plusieurs autres ouvriers sont déjà morts sur le chantier et l'Autorité de sûreté nucléaire, qui avait en 2011 dénoncé l'absence de protection sociale de ces travailleurs détachés à Flamanville, avait aussi déploré qu'en 2010, sur le chantier, un accident du travail sur quatre n'ait pas été déclaré. En décembre 2013, le Ministère du Travail avait même ordonné la [suspension du chantier](#) suite à la découverte de malfaçons qui constituaient de graves risques pour les travailleurs. Espérons que la reconnaissance de ces problèmes puisse conduire à l'abandon définitif de ce projet délirant de réacteur !

[Pour en savoir plus sur les défauts de l'EPR](#)

Enquête sur les conditions de travail sur le chantier ([Émission "Interception" du 6 octobre 2013](#))